

## **GYMNASTIQUE TRAMPOLINE**

# COMPÉTITION MONDIALE PAR GROUPES D'ÂGE 2023 (CMGA)

PROCESSUS DE SÉLECTION MARS 2023

## TABLE DES MATIÈRES

DATES IMPORTANTES ET DATES LIMITES	. 3
IMPORTANT : VOYAGES INTERNATIONAUX	. 3
PROCESSUS DE SÉLECTION – ATHLÈTES	. 4
PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PARTICIPATION AUX CMGA 2021	. 8
PROCESSUS DE SÉLECTION – ENTRAÎNEURS	. 9
INSCRIPTION À LA BASE DE DONNÉES DES ENTRAÎNEURS DE FIG	11

## DATES IMPORTANTES ET DATES LIMITES

16-19 mars 2023 Élite Canada (dates de jugement virtuel) 1<sup>re</sup> Sélection pour les CMGA 19-23 juillet 2023 Championnats canadiens 2<sup>e</sup> Sélection pour les CMGA

Septembre 2023 Vérification vidéo

Novembre 2023 Compétitions mondiales par groupes d'âge

## **IMPORTANT: VOYAGES INTERNATIONAUX**

Gymnastique Canada procédera à une analyse minutieuse des risques avant de réserver un vol ou un hôtel, comme elle le fait pour chaque compétition, afin de déterminer s'il est sécuritaire pour le Canada d'y participer. Cependant, les athlètes et les entraîneurs doivent toujours soumettre leur demande et les frais selon les dates limites indiquées. L'argent sera remboursé s'il est déterminé que le Canada ne participera plus aux CMGA.

Les voyages internationaux sont actuellement limités en raison des restrictions de la COVID.

Restrictions/conseils aux voyageurs pour la Birmingham, Angleterre, seront communiqués plus près de l'événement.

- Les passagers qui n'ont pas un des documents suivants sont sujets à une quarantaine :
  - o un test PCR COVID-19 négatif effectué au plus tard 72 heures avant l'arrivée ; ou
  - o un certificat de guérison COVID-19 délivré au moins 11 jours et au plus 180 jours avant l'arrivée ; ou
  - o un certificat de vaccination COVID-19 montrant qu'ils ont été complètement vaccinés au moins 14 jours avant leur arrivée.

#### Annulation d'événement

S'il s'avère nécessaire d'annuler ou de reporter une compétition spécifiée dans le présent processus de sélection qui se déroule sous l'autorité de Gymnastique Canada, cette décision sera prise par la ou les personnes ou l'organisme compétent au sein de Gymnastique Canada sous l'autorité duquel la compétition devait initialement se dérouler, soit, dans le cas de Gymnastique Canada, le directeur général, le directeur de l'équipe nationale GT et le gestionnaire du programme GT.

Les décisions d'annuler ou de reporter toute compétition spécifiée dans le présent document ne seront prises :

- a) uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple lorsqu'il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile de tenir la compétition à la date initialement prévue (par exemple, en raison de restrictions en matière de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Gymnastique Canada; et
- b) dès que raisonnablement possible après que Gymnastique Canada ait pris connaissance du fait que la compétition ne peut avoir lieu.

Si un événement spécifié dans le présent document est annulé, Gymnastique Canada déterminera s'il est possible de reprogrammer la compétition à un autre endroit et à une autre date que ceux prévus précédemment et communiquera toute décision de reprogrammer l'événement à toutes les personnes concernées dès que cela sera raisonnablement possible, en tenant compte du temps nécessaire aux athlètes pour se préparer à la compétition reprogrammée et pour régler toute question logistique liée à la compétition, y compris, mais sans s'y limiter, toute question liée à l'organisation de la compétition par Gymnastique Canada, ainsi que le déplacement des athlètes et de leur entourage vers le lieu de la compétition.

Si un événement spécifié dans ce document est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Gymnastique Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans ce document, le cas échéant, dès que raisonnablement possible et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, ainsi que publiera le document modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou remplacé.

Les décisions prises en vertu de cette clause ne sont pas susceptibles d'appel et ne s'appliquent pas à l'annulation de compétitions menées sous l'autorité d'organismes autres que Gymnastique Canada.

#### Participation à un événement

Gymnastique Canada reconnaît que les athlètes, l'entourage des athlètes et le personnel peuvent, pour des raisons de sécurité liées à la pandémie de la COVID-19, décider de ne pas se rendre et de ne pas participer aux compétitions indiquées dans ce document, même dans des circonstances où la compétition peut se dérouler comme prévu, et même si Gymnastique Canada a décidé de se rendre et de participer à la compétition parce qu'il a décidé, après avoir consulté des experts en sécurité médicale et en santé publique, qu'il est sécuritaire de le faire.

## PROCESSUS DE SÉLECTION - ATHLÈTES

## 1. EXIGENCES DE CANDIDATURE DE L'ATHLÈTE :

L'information et les documents suivants sont obligatoires pour la soumission de la candidature. Celle-ci doit être soumise à Gymnastique Canada au 1 aout par tous les athlètes qui désirent être considérés pour une sélection sur l'équipe des Compétitions mondiales par groupes d'âge 2023 :

- i) Soumission de la candidature complète
  - a. Information personnelle
  - b. Mesures (avec la charte des grandeurs) pour les uniformes de l'équipe nationale ainsi que GK ou Turn
  - c. Formulaire d'autorisation de carte de crédit
- ii) Formulaire d'application ou de renouvellement de la licence FIG (si elle n'est pas valide jusqu'au 31 décembre 2023)
- iii) Un passeport valide au moins jusqu'au 30 avril 2024 est requis
- iv) Compléter la décharge de voyage

### 2. INFORMATION DE PAIEMENT :

## 2.1 COÛTS ESTIMÉS

Les coûts estimés pour les CMGA 2023 sont les suivants. Veuillez prendre note que ce sont des estimations basées sur les événements passés; le coût final variera selon votre lieu de résidence au Canada, les frais du COL et le taux de change.

Item	Coûts estimés (CAD)
Billet d'avion	À confirmer
Coûts sur place : hébergement, repas, transport local	À confirmer
Inscription	À confirmer
Coûts sur place : équipe de soutien (entraîneurs, juges, ÉSI, gestionnaire)	À confirmer
Survêtement	À confirmer
Uniformes de compétition	À confirmer
Licence FIG (payée séparément)	À confirmer

#### 2.2 INFORMATION POUR LES PAIEMENTS :

- Un formulaire d'autorisation avec une carte de crédit valide doit être soumis
- o Licence FIG (payée séparément lorsque la demande est faite à la FIG)
- o 1er dépôt de 500 \$ traité le 1 aout 2023
- o 2<sup>e</sup> dépôt de 1 000 \$ traité le 1 Septembre 2023
- O Paiement final à payer en janvier/février 2024, lorsque tous les frais reliés à l'événement auront été comptabilisés

## 2.3 ABANDONS & PÉNALITÉS/REMBOURSEMENT :

Si l'athlète n'est pas sélectionné sur l'équipe, tous les dépôts seront remboursés. Si l'athlète est sélectionné sur l'équipe :

- o Les frais de licence FIG ne sont pas remboursables (après l'envoi de la demande)
- O Date à confirmer : Aucune pénalité (le 1<sup>er</sup> dépôt sera remboursé)
- o Date à confirmer : Pénalité de 100 % des frais d'inscription
- O Date à confirmer : Pénalité de 50 % des frais sur place (voir le tableau ci-dessous)
- O Si les uniformes ont été commandés : pénalité de 100 % des frais des uniformes
- O Date à confirmer : 100 % des frais sur place et tout autres frais encourus

### 3. INFORMATION CONCERNANT LES FRAIS D'INSCRIPTION :

Le calcul des frais d'inscription dépend du nombre de disciplines où l'athlète désire participer (selon le formulaire d'information personnelle). Quatre disciplines seront présentées : Trampoline individuel, trampoline synchronisé, tumbling et double-mini trampoline. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables si nous ne pouvons pas remplacer l'athlète.

L'inscription officielle au comité organisateur des CMGA 2023 sera basée sur les inscriptions reçues avant la date limite d'inscription. Les ajouts ne seront pas autorisés.

La soumission des formulaires d'inscription et de paiement implique que l'athlète participera à l'événement s'il est nommé sur l'équipe. L'inscription auprès du comité organisateur sera faite selon les disciplines des athlètes et ne sera pas remboursable.

### 4. FRAIS DE L'ÉQUIPE DE SOUTIEN :

Les coûts de l'équipe de soutien (gestionnaires d'équipe, entraîneurs d'équipe, thérapeutes et juges) seront partagés entre les athlètes de l'équipe. Le montant s'appliquera aussi pour tout abandon après la date limite. Ces membres sont essentiels afin d'assurer la sécurité et le confort des athlètes tout en leur assurant la meilleure expérience de compétition possible.

## 5. INFORMATION CONCERNANT LES GROUPES D'ÂGE :

Les athlètes dans les groupes d'âges 13-14 ans, 15-16 ans et 17-21 ans seront considérés en trampoline individuel, trampoline synchronisé, tumbling et double-mini trampoline.

<sup>\*</sup>Les athlètes ayant un solde dû avec Gymnastique Canada devront payer tous montants dus afin d'être admissibles à l'équipe des CMGA 2023 ou à toute autre activité suite à l'événement.

<sup>\*</sup>Les dépôts seront remboursés s'il est déterminé que le Canada ne participera pas aux CMGA

## G<u>Y</u>M CAN

### PROCESSUS DE SÉLECTION CMGA 2022

**Note :** le groupe d'âge est déterminé selon l'âge de l'athlète au 31 décembre 2023. Les athlètes plus jeunes ne seront pas considérés.

**Note :** les athlètes du groupe d'âge 11-12 ans seront sélectionnés sur une base de cas par cas. Une pétition devra être envoyée par la province et le TTPC prendra une décision.

## 6. LIMITES D'INSCRIPTIONS POUR LA DÉLÉGATION :

L'équipe canadienne de trampoline sera composée d'un maximum de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes par groupe d'âge et par discipline (trampoline individuel, tumbling et doublemini trampoline) et de deux (2) paires par genre et groupe d'âge en trampoline synchronisé.

## 7. COMPÉTITIONS DE SÉLECTION :

Les deux compétitions qui détermineront l'équipe des CMGA 2023 sont :

- Élite Canada 2023 16-19 mars 2023
- Championnats canadiens 2023 19-23 juillet 2023

Les notes seront choisies à partir de la catégorie de compétition habituelle de l'athlète et comparées aux notes de qualification ci-jointes. Les notes seront classées avec les athlètes du même groupe d'âge, peu importe leur catégorie de compétition.

Tous les athlètes doivent compétitionner aux Championnats canadiens 2022 afin d'être admissibles à la sélection.

Seules les raisons médicales approuvées pourraient permettre à un athlète de ne pas participer aux Championnats canadiens.

## 8. SÉLECTION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR ET SENIOR :

La priorité sera accordée aux huit (8) premiers athlètes admissibles de l'équipe nationale senior (qui ne participent pas au Championnat du monde dans cette épreuve), aux quatre (4) premiers athlètes de l'équipe nationale de développement et aux quatre (4) premiers athlètes de l'équipe nationale junior, selon les listes de classement à la fin du Championnat canadien 2022. Bien que les membres de l'équipe nationale aient la priorité sur les athlètes qui ne font pas partie de l'équipe nationale, le classement entre les membres de l'équipe nationale se fera selon la procédure normale décrite à la section 12. La priorité pour le groupe d'âge 17-21 ans sera accordée aux athlètes de l'équipe nationale senior puis à ceux de l'équipe nationale de développement.

#### 9. EXIGENCES DE NOTES :

Les athlètes restants doivent atteindre les notes suivantes afin d'être admissibles à la sélection sur l'équipe des CMGA :

- TRA-IND (11-12, 13-14, 15-16) : les notes de qualification sont basées sur les deux routines libres (imposée et optionnelle) de la ronde de qualification
- TRA-IND (17-21) : la qualification est basée sur une routine libre, de la ronde préliminaire ou finale
- TRA-SYN (toutes les catégories d'âge) : la qualification est basée sur une routine libre, de la ronde préliminaire ou finale.
- DMT : la qualification sera basée sur le total des deux premiers passages de la ronde de qualification ou de la ronde finale
- TUM : la qualification sera basée sur le total des deux premiers passages de la ronde de qualification ou de la ronde finale

## G≚M CAN

## PROCESSUS DE SÉLECTION CMGA 2022

• Les exigences de qualification (note et DD) sont disponibles dans le tableau des standards de qualification pour chaque discipline.

## 10. EXIGENCES DE DIFFICULTÉ :

Les athlètes doivent aussi atteindre la difficulté minimale dans la routine qui compte pour le total de la qualification (TUM et DMT : qualification ou finale) afin d'être admissible à la sélection sur l'équipe des CMGA. Les exigences de difficulté se trouvent dans le tableau des standards de qualification pour chaque discipline.

TOUTES LES DISCIPLINES: la note et DD doivent être atteints lors de la même ronde.

Afin de compléter la délégation, (TTPC) on pourrait prendre en considération les athlètes qui ont atteint la note, mais pas la DD POUR TRA-IND., TRA-SYN, TUM et DMT.

## 11. PROCESSUS DE CLASSEMENT DES ATHLÈTES :

Les athlètes qui ont atteint le score de qualification seront classés en fonction des meilleurs scores obtenus lors de la compétition Élite Canada 2023 ou des Championnats canadiens 2023:

- TRA-IND (13-14) (15-16) : Meilleur total de la ronde préliminaire (imposé ou libre) + Meilleur autre volontaire ou finale
- TRA-IND (17-21): Meilleure note de deux routine libre de la ronde de qualification ou finale.
- SYN : Meilleure note de deux routine libre de la ronde de qualification ou finale.
- TUM et DMT : Meilleur total de la ronde préliminaire (Q1) + meilleur autre tour (de qualification ou finale).
- \*Pour L5 TUM, tous les bonus seront supprimés avant le classement

#### 12. LICENCE FIG:

Tous les athlètes doivent détenir une licence FIG valide au moins jusqu'en janvier 2024. Contactez Patrick Desjardins (pdesjardins@gymcan.org) pour faire une demande ou un renouvellement. Le coût est de 75 \$ et requiert la soumission d'un formulaire, passeport valide, photo portrait et compléter un cours en antidopage en ligne (Certificat ALPHA https://adel.wada-ama.org – créez un compte avec la fédération : International Gymnastics Federation).

## 13. CITOYENNETÉ CANADIENNE ET PASSEPORT

Les athlètes doivent être citoyens canadiens pour participer aux CMGA (Règlement 5.1 des règlements techniques de la FIG et règles 43 et 44 des statuts FIG). Tous les membres de l'équipe devront avoir un passeport valide au moins jusqu'au 30 avril 2024.

### 14. ÉDUCATION SUR LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Tous les membres de l'équipe doivent compléter et soumettre une preuve de la formation antidopage avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 via le Centre canadien pour l'éthique dans le sport « l'ABC du sport sain - http://cces.ca/course-outline ». Ce cours doit être complété chaque année pour participer aux CMGA.

### 15. EXPÉRIENCE INTERNATIONALE :

Il est recommandé de participer à au moins une compétition internationale approuvée par GymCan avant de compétitionner aux CMGA.

#### 16. RATIFICATION PAR LE TTPC :

Tous les membres doivent être approuvés par le Comité du programme de trampoline et tumbling (TTPC).

#### 17. PÉTITIONS :

Aucune pétition ne sera permise ou acceptée.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PARTICIPATION AUX CMGA 2022

## A. LA LISTE DE CLASSEMENT TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS SERA UTILISÉE EN PRENANT COMPTE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

Dans tous les groupes d'âge, le dernier athlète peut être sélectionné par le Directeur de l'équipe nationale (DÉN) / Gestionnaire de programme (GP), en consultation avec les Conseillers de l'équipe nationale (CÉN) et le TTPC en considérant leur potentiel d'atteindre les objectifs de performance suivants :

- Remporter une médaille individuelle
- Se classer dans le top 8 et se qualifier pour une finale

L'évaluation du potentiel de contribution inclura des références aux classements et résultats des compétitions suivantes :

- Sélections de l'équipe nationale actuelles, incluant les finales
- CMGA des années précédentes
- Compétitions internationales passées

Le calibre et nombre de compétiteurs ainsi que la date de la compétition seront aussi considérés pour évaluer la pertinence des résultats. La démonstration d'une attitude positive et de contribuer positivement à la dynamique de l'équipe pourrait aussi être considérés.

Si aucun athlète ne remplit ces critères de nomination, le dernier athlète ayant la plus haute note par discipline pourrait être sélectionné.

#### B. PROCÉDURE DE BRIS D'ÉGALITÉ :

- i) L'athlète ayant la catégorie de compétition la plus élevée sera choisi en priorité. Voici la priorité :
  - 13-14 : Junior, N6, puis N5
  - 15-16 : Junior, N6, puis N5
  - 17-21 : Senior, N7, puis N5

- ii) Si l'égalité subsiste, l'athlète ayant la plus haute note lors de la dernière sélection (Championnats canadiens 2023) sera classé en premier
- iii) Si l'égalité subsiste, l'athlète ayant obtenu la meilleure note à toute sélection sera classé en premier.
- iv) Si l'égalité subsiste toujours, le DÉN ou GP brisera l'égalité.

## C. SUBSTITUTS (ATHLÈTES QUI SUIVENT SUR LA LISTE DE CLASSEMENT)

Les substituts seront nommés afin de remplacer tout athlète qui doit ou choisi de se retirer après être nommé sur l'équipe. Les athlètes pourront seulement être considérés s'ils ont soumis leur dépôt original, formulaire d'intention et passeport valide au moins jusqu'au 30 avril 2024. Le substitut doit aussi avoir atteint la note de qualification. Aucun substitut ne pourra participer aux CMGA.

## PROCESSUS DE SÉLECTION — ENTRAÎNEURS

## 1. EXIGENCES DE CANDIDATURE POUR LES ENTRAÎNEURS :

L'information et les documents suivants doivent être remis à GymCan avant le date à confirmer (date de réception) pour tout entraîneur désirant être considéré pour les CMGA 2023.

- i) Soumission du formulaire d'informations personnelles et d'engagement
- ii) Soumission d'un formulaire d'autorisation d'une carte de crédit valide
  - a. 1er dépôt de 250 \$, 1 aout 2023
  - b. 2e dépôt de 1 500 \$, 15 septembre 2023
  - c. Paiement final à payer en janvier/février 2024, lorsque tous les frais reliés à l'événement auront été comptabilisés
  - d. Si un entraîneur est sélectionné comme entraîneur d'équipe avec financement, le 2<sup>e</sup> dépôt (1 500 \$) sera remboursé
- iii) Un passeport valide au moins jusqu'au 30 avril 2023 est requis et doit être soumis avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023
- iv) Inscription à la base de données FIG (voir ci-dessous)

## 2. LIMITE D'ENTRAÎNEURS, ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET ACCÈS AU PLATEAU DE COMPÉTITION :

Un maximum de douze (12) entraîneurs peut être accrédité pour les CMGA; qui seront divisés selon le nombre d'athlètes par discipline, selon la règlementation FIG. Par contre, un maximum de quatre entraîneurs (2 en TRA, 1 en DMT, 1 en TUM) sera admissible au financement, selon les fonds disponibles. Les accréditations restantes seront accordées selon la liste des points aux entraîneurs qui désireraient aider les entraîneurs d'équipe (sans financement de GymCan). De plus, l'accès au plateau de compétition est limité selon les cartes d'accès transférable allouées au prorata du nombre d'athlètes dans chaque discipline. Les entraîneurs personnels pourraient avoir des accréditations qui ne leur permettent pas d'avoir accès au plateau de compétition lorsque leur athlète compétitionne.

## 3. SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS : LES ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET LES ENTRAÎNEURS PERSONNELS SERONT SÉLECTIONNÉS SELON :

i) Afin d'être un entraîneur-chef d'une discipline, l'entraîneur doit être certifié minimum niveau 4 du PNCE avec les exigences de sport sécuritaire à jour. Les entraîneurs de trampoline et double mini doivent être certifiés en trampoline tandis que les entraîneurs de tumbling peuvent détenir la certification en trampoline ou gymnastique artistique. Aucune exemption



- ne sera accordée. Les entraîneurs-chefs d'une discipline doivent aussi avoir une expérience comme entraîneur lors de CMGA précédent ou avoir été entraîneurs personnels lors d'une compétition internationale.
- ii) Selon la taille de l'équipe, un deuxième entraîneur pourrait être nommé entraîneur d'équipe. Cet entraîneur devra être au minimum niveau 3 certifié (exigence ci-dessus par discipline) avec les exigences de sport sécuritaire à jour et doit avoir une expérience passée comme entraîneur (d'équipe ou personnel) lors des CMGA, Indos ou Coupe du monde.
- iii) Jusqu'à 1 entraîneur personnel par discipline **pourrait** être autorisé à participer s'il est au minimum niveau 3 certifié (exigences ci-dessus) avec des exigences de sport sécuritaire à jour. Dans ce cas, l'entraîneur personnel aura l'opportunité de prendre de l'expérience et du mentorat. Un entraîneur N3 ne pourrait pas prendre la place d'un entraîneur N4 qui soumet son intention.
- iv) Pour chaque discipline, seuls les athlètes qui ont soumis leur intérêt et leur candidature donneront des points selon leur club et leur classement sur l'équipe des CMGA :

1re place: 4 points
2e place: 3 points
3e place: 2 points
4e place: 1 point

Les points pour la trampoline incluront l'individuel et le synchronisé.

S'il ya moins de quatre (4) athlètes sur une liste de classement pour une catégorie d'âge (athlètes ayant rempli les exigences), les points seront réduits en fonction du nombre d'athlètes. (par exemple : s'il y a 2 athlètes dans une catégorie, le premier recevra 2 points et le 2°, 1 point).

Lorsque l'équipe est approuvée par le TTPC et nommée, les allocations de points ne changeront pas.

- v) En cas d'égalité, l'entraîneur de l'athlète terminant au haut de la liste sera sélectionné. Si l'égalité subsiste, le choix ira au 2e athlète classé le plus haut, jusqu'à 6 si nécessaire. Si l'égalité n'est toujours pas brisée, une considération sera accordée aux athlètes classés du même entraîneur, mais dans une discipline différente.
- vi) Les entraîneurs d'équipe pour les CMGA seront alloués par clubs et non aux entraîneurs individuels. Le TTPC doit ratifier les noms sélectionnés par les clubs et ne considérera pas un entraîneur qui n'a pas participé à au moins un (1) Championnats canadiens ou Élite Canada. Les points obtenus par un athlète sélectionné pour l'équipe des Championnats du monde ne compteront pas.
- vii) Les clubs qui qualifient un entraîneur d'équipe dans plus d'une discipline pourront envoyer un entraîneur par discipline s'ils ont soumis leur dépôt. Si un 2° entraîneur n'est pas fourni par un club, le club décidera pour quelle discipline l'entraîneur sera accrédité. Le prochain club sur la liste de l'autre discipline pourra avoir un entraîneur accrédité (s'il a soumis son dépôt).
- viii) Au moins un (1) des entraîneurs d'équipe doit avoir participé à une édition précédente des CMGA. Si aucun des entraîneurs sélectionnés avec le processus ci-dessus n'a participé aux CMGA, la sélection de l'entraîneur ira au prochain entraîneur qui a déjà participé aux CMGA. Si ce n'est pas possible, la Directrice de l'équipe nationale (DÉN)/Gestionnaire de programme (GP) feront la sélection et celle-ci sera ratifiée par le TTPC.
- ix) Un (1) des entraîneurs-chef d'une discipline pourrait être assigné par GymCan comme l'entraîneur-chef de l'équipe complète.
- x) Les entraîneurs devront signer le code d'éthique et de conduite, la description du poste et remplir les exigences de sport sécuritaire; vérification judiciaire à jour, Respect et sport, ABC du sport sain et Prendre une tête d'avance.

## INSCRIPTION À LA BASE DE DONNÉES DES ENTRAÎNEURS DE FIG

À partir du 12 juin 2021, tout entraîneur qui souhaite participer à une compétition FIG devra avoir un profil dans la base de données FIG. Sans profil, il ne sera pas possible pour un entraîneur de s'inscrire à une compétition. Gymnastique Canada est responsable de la création de ce profil pour vous.

Les documents suivants sont obligatoires pour créer un profil :

- Copie du passeport de l'entraîneur
- Photo portrait (photo de la tête et des épaules)
- Certificat antidopage de la WADA. Programme de formation pour les entraîneurs haute performance sur la plateforme de la WADA. (https://adel.wada-ama.org/learn).

Veuillez envoyer ces items à Patrick Desjardins le plus rapidement possible. Pour plus d'informations, veuillez la contacter à pdesjardins@gymcan.org.